

CONDITIONS DE RÉSERVATION D'UNE GARDE PAR ANIMAL-SITTING À COMPTER DU 1^{er} FÉVRIER 2019

ENTRE

Le propriétaire d'un animal de compagnie, ci-après dénommé le « **client** »

ET

Animal-Sitting, micro-entreprise immatriculée au Registre du Commerce de Lyon sous le numéro 529 889 263, située au 4 rue Pasteur 69200 Vénissieux, numéro SIRET 529 889 263 00024, joignable sur son site internet <http://www.animal-sitting.fr> et par téléphone au 04.82.53.31.21, gérée par Amandine Aubeneau, ci-après dénommée « **Animal-Sitting** »

ARTICLE 1 – DESCRIPTION DES SERVICES PROPOSÉS PAR ANIMAL-SITTING

Animal-Sitting propose d'effectuer des visites régulières (fréquences à définir avec le client) au domicile du client lors de ses absences afin de prendre soin de son animal de compagnie (chat, rongeur, furet). Animal-Sitting se déplace 7 jours sur 7, à l'exception du 1^{er} janvier et du 25 décembre.

Avant le départ du client, une première visite à son domicile est effectuée par Animal-Sitting afin de :

- Prendre contact avec le client,
- Rencontrer l'animal du client,
- Prendre connaissance des habitudes de l'animal,
- Signer le contrat de garde,
- Prendre les clés du domicile.

Au cours des visites suivantes, Animal-Sitting s'engage à :

- Renouveler la nourriture et l'eau de l'animal,
- Nettoyer sa litière / cage. Une désinfection hebdomadaire de la litière / cage est effectuée pour les gardes de longue durée,
- Effectuer les soins quotidiens de l'animal selon les indications du client : brossage, hygiène des yeux et / ou des oreilles, administration de médicaments si l'animal est docile,
- Câliner et jouer avec l'animal,
- Nettoyer les petits accidents faits par l'animal (dispersion de litière, objet cassé, etc.).

Animal-Sitting peut également si vous le souhaitez, et sans frais supplémentaires :

- Relever votre courrier,
- Arroser vos plantes (si le nombre de plantes est peu important),
- Ouvrir et fermer vos volets,
- Nourrir vos poissons.

L'ensemble des prestations d'Animal-Sitting s'effectue sur Lyon, Villeurbanne, Bron, Saint-Priest, Vénissieux, Saint-Fons ainsi qu'une partie de Vaulx-en-Velin et de Caluire-et-Cuire (voir <https://www.animal-sitting.fr/garde-chat-lyon-villeurbanne-bron-venissieux-saint-priest-saint-fons-caluire-vaulx-en-velin/> pour la zone détaillée). Les autres communes de l'agglomération peuvent être desservies selon les disponibilités d'Animal-Sitting et en incluant des frais de déplacement supplémentaires.

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client doit fournir en quantité suffisante pour toute la durée de la garde :

- La nourriture,
- La litière et une pelle à litière,
- Les produits nécessaires aux soins d'hygiène de l'animal,
- Les éventuels traitements médicamenteux ainsi que la prescription du vétérinaire,
- Le matériel nécessaire au nettoyage des petits accidents (aspirateur, balai, etc.).

En cas de manque d'approvisionnement de ces produits, le client autorise Animal-Sitting à effectuer les achats nécessaires à la poursuite de la garde. Les frais engendrés devront être remboursés dans leur intégralité à la fin de la garde majorés d'un forfait de déplacement de 5 €.

Le client devra également laisser à la disposition d'Animal-Sitting :

- Le carnet de santé de l'animal,
- Une caisse de transport,
- Un double des clés du domicile et les éventuels codes d'accès nécessaires à l'accès au logement,
- Les coordonnées d'une personne à contacter en cas d'urgence,
- Les coordonnées du vétérinaire de l'animal. En cas d'absence du vétérinaire habituel de l'animal, le client autorise Animal-Sitting à consulter un autre vétérinaire.

En cas de visite chez le vétérinaire, les frais engagés par Animal-Sitting (consultation, médicament, déplacement) sont intégralement à la charge du client et devront être remboursés dans leur intégralité à la fin de la garde.

Le client s'engage à s'assurer de la présence de l'animal à son domicile lors de son départ.

ARTICLE 3 – SANTÉ DE L'ANIMAL

Le client s'engage à donner toutes les informations concernant la santé de l'animal à Animal-Sitting. Animal-Sitting se réserve le droit de refuser tout animal agressif, dont le pronostic vital est engagé, qui est sous traitement médical lourd ou qui est porteur d'une maladie grave telle que le Typhus, le Coryza, la Leucose, la Péritonite Infectieuse Féline, etc.

Le client s'engage à vermifuger et à traiter contre les parasites externes l'animal quelques jours avant le début de la garde par Animal-Sitting. Si ces traitements ne sont pas effectués, Animal-Sitting ne pourra

être tenu responsable en cas d'infestation de l'animal. Si la présence de parasites est constatée durant la période de garde, un traitement sera effectué par Animal-Sitting et facturé au client en fin de prestation.

Animal-Sitting accepte les chats non vaccinés à condition qu'ils n'aient jamais accès à l'extérieur afin de prévenir toute contamination des chats de l'ensemble des clients. Il est cependant vivement conseillé de faire vacciner (au minimum contre le Typhus et le Coryza) et de maintenir à jour les vaccinations de l'animal. Animal-Sitting ne pourra être tenu responsable si l'animal tombe malade.

ARTICLE 4 – PRISE ET RESTITUTION DES CLÉS DU CLIENT

La prise des clés du client doit se faire au plus tard quelques jours avant le début de la garde. La restitution des clés est uniquement possible en main propre au retour du client. La prise et la restitution des clés sera facturée 5 €.

Votre trousseau devra comporter le minimum de clés nécessaires à l'accès de votre logement ainsi qu'un petit anneau, pas de gros porte-clés.

En cas de besoin régulier de garde par Animal-Sitting, le client pourra confier un trousseau de clés à Animal-Sitting pour une durée définie ensemble. Un contrat de longue durée sera alors signé et les frais de remise de clés ne seront pas facturés pour les gardes suivantes. Les forfaits week-end et 7 jours sont alors valables toute l'année.

ARTICLE 5 – TARIFS

Animal-Sitting se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Le tarif applicable au client sera celui en vigueur le jour de la réservation.

5.1 – Chats

Visite d'environ une demi-heure par jour pour un chat

Lundi à Vendredi	14 €	Samedi, Dimanche et Jours fériés	16 €
Forfait 7 jours consécutifs ⁽¹⁾	90 €	Forfait week-end (Samedi à Dimanche) ⁽¹⁾	27 €

Visite supplémentaire dans la même journée (environ une demi-heure)

Lundi à Vendredi	8 €	Samedi, Dimanche et Jours fériés	9 €
Forfait 7 jours consécutifs ⁽¹⁾	52 €	Forfait week-end (Samedi à Dimanche) ⁽¹⁾	15 €

Surcoût par chat supplémentaire et par visite (ajout d'un quart d'heure par chat)

Lundi à Vendredi	4 €	Samedi, Dimanche et Jours fériés	4 €
Forfait 7 jours consécutifs ⁽¹⁾	20 €	Forfait week-end (Samedi à Dimanche) ⁽¹⁾	6 €

5.2 – Rongeurs / Furets

Visite d'environ une demi-heure par jour pour deux rongeurs / furets dans la même cage

Lundi à Vendredi	10 €	Samedi, Dimanche et Jours fériés	12 €
Forfait 7 jours consécutifs ⁽¹⁾	65 €	Forfait week-end (Samedi à Dimanche) ⁽¹⁾	20 €

Visite supplémentaire dans la même journée (environ une demi-heure)

Lundi à Vendredi	7 €	Samedi, Dimanche et Jours fériés	8 €
Forfait 7 jours consécutifs ⁽¹⁾	45 €	Forfait week-end (Samedi à Dimanche) ⁽¹⁾	13 €

Surcoût par rongeur / furet supplémentaire et par visite (ajout d'un quart d'heure par rongeur / furet)

Lundi à Vendredi	3 €	Samedi, Dimanche et Jours fériés	3 €
Forfait 7 jours consécutifs ⁽¹⁾	18 €	Forfait week-end (Samedi à Dimanche) ⁽¹⁾	5 €

ARTICLE 6 – RÉSERVATION

6.1 – Modalité de réservation

6.1.1 – Réservation d'une première garde

La réservation de la garde d'un animal de compagnie peut se faire par téléphone au 04.82.53.31.21 ou par le [formulaire de contact](#) présent sur le site internet d'Animal-Sitting.

Un devis gratuit et sans engagement sera alors envoyé au client par e-mail. Ce devis est valable 48 heures durant lesquelles la réservation est prise en compte.

En l'absence d'acceptation de ce devis par retour d'e-mail ou par téléphone durant cette période, la réservation sera annulée.

Si le client accepte le devis, Animal-Sitting enverra par e-mail un contrat de garde accompagné d'une facture d'acompte de 30% de la facture totale correspondant à la réservation du client. Le client devra alors retourner par courrier le contrat signé ainsi que le règlement de la facture d'acompte.

6.1.2 – Le client a déjà fait appel à Animal-Sitting

La réservation de la garde d'un animal de compagnie ayant déjà été gardé par Animal-Sitting peut se faire par téléphone au 04.82.53.31.21, par le [formulaire de contact](#) ou via le [formulaire de réservation](#), accessible après saisie du mot de passe envoyé au client par Animal-Sitting suite à une première garde.

6.1.2.1 – Animal-Sitting n'est pas en possession des clés du client

La réservation devra se faire au plus tard 8 jours avant le début de la garde ⁽²⁾ afin de permettre une planification de la remise des clés.

Animal-Sitting enverra par e-mail une facture d'acompte de 30% de la facture totale correspondant à la réservation du client. Le client devra alors régler cette facture d'acompte par le moyen de paiement de son choix (PayPal, carte bleue, chèque ou virement bancaire). Le contrat de garde sera signé lors de la remise des clés.

6.1.2.2 – Animal-Sitting est en possession des clés du client

La réservation devra se faire au plus tard 48 heures avant le début de la garde ⁽²⁾.

Animal-Sitting enverra par e-mail une facture d'acompte de 30% de la facture totale correspondant à la réservation du client. Le client devra alors régler cette facture d'acompte par le moyen de paiement de son choix (PayPal, carte bleue, chèque ou virement bancaire).

Une facture de solde sera envoyée au client quelques jours avant le début de la garde. Le client déposera le règlement du solde à son domicile pour le premier jour de garde.

6.2 – Délai de rétractation

Conformément à l'article L121-20 du Code de la consommation, le client dispose d'un délai légal de 7 jours pour exercer son droit de rétractation. Ce droit ne peut cependant plus être exercé si la prestation commence, avec l'accord du client, avant la fin du délai (Article L121-20-2).

Passé ce délai de rétraction et sauf cas de force majeure, aucun remboursement de l'acompte ne sera possible.

6.3 – Modification de réservation

Une fois le délai de rétractation passé, vous pouvez modifier votre réservation jusqu'à 15 jours avant le premier jour de garde sans pénalités.

En cas de raccourcissement de la période de garde moins de 15 jours avant le début de la prestation, la prestation initialement réservée restera due dans sa totalité.

En cas de prolongation de la garde, Animal-Sitting devra être prévenu le plus tôt possible. La facturation s'effectuera aux mêmes conditions que la réservation initiale et sera à régler dès votre retour.

6.4 – Annulation de réservation

Sauf cas de force majeure, toute annulation de la garde de votre animal avant le premier jour de garde entraînera la facturation de 30% de la prestation initialement prévue, ce qui correspond à l'acompte initialement versé.

Toute annulation de prestation à l'initiative d'Animal-Sitting entraînera le remboursement au client des prestations non encore réalisées. Aucune demande de dommages et intérêts ne saurait, dans ce cas, être formulée à l'encontre d'Animal-Sitting.

6.5 – Retour anticipé

En cas de retour anticipé du client, la prestation restera due dans son intégralité à Animal-Sitting : aucun remboursement ne sera effectué et aucun avoir ne sera émis.

ARTICLE 7 - MODALITÉS DE PAIEMENT

Un acompte de 30% de la prestation est à régler au moment de la réservation (acompte non remboursable).

30% de la somme due est à régler au moment de la remise des clés du client à Animal-Sitting.

Le solde, ainsi que les éventuels frais non prévus lors de la signature du contrat de garde, est à régler lors de la restitution des clés.

Animal-Sitting accepte les règlements par PayPal, carte bancaire, virement bancaire, chèque ou en espèces (prévoir l'appoint).

ARTICLE 8 – PHOTOGRAPHIES ET VIDÉOS

Sauf si le client refuse, Animal-Sitting peut réaliser des clichés et des vidéos des animaux durant la prestation de garde. Si le client accepte, Animal-Sitting pourra alors reproduire les images réalisées à des fins promotionnelles sur son site internet ainsi que sur tout autre support.

Seules les photos et vidéos représentant des animaux pourront être utilisées librement par Animal-Sitting. Aucune mention pouvant porter atteinte à la vie privée du client ne pourra accompagner l'image publiée.

Les photographies et vidéos sont l'entière et pleine propriété d'Animal-Sitting.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉS

Le client doit avoir souscrit à une assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés à un tiers par les animaux de compagnie ainsi qu'à une assurance habitation. Le client reste responsable de tous les dommages causés par l'animal durant la prestation d'Animal-Sitting.

Animal-Sitting s'assure de la présence de l'animal dans le logement lors de son départ et ne pourra être tenu responsable de sa fugue si celui-ci a accès à l'extérieur (balcon, cour, jardin, etc.).

Enfin, la responsabilité d'Animal-Sitting ne saurait être recherchée en dehors des visites effectuées.

ARTICLE 10 - DONNÉES PERSONNELLES

10.1 – Collecte de vos données personnelles

La collecte et le traitement de vos données personnelles sont effectués uniquement par Animal-Sitting. Les données personnelles collectées sont :

- Vos coordonnées : nom, adresse e-mail, adresse postale y compris digicode et étage, numéro de téléphone,
- Des informations sur votre animal nécessaires au bon déroulement de sa garde : nom, type de nourriture et de litière, coordonnées de son vétérinaire.

Sous réserve de l'obtention de votre consentement exprès et nous recueillons préalable, également des données liées aux différentes interactions que nous pouvons avoir avec vous sur notre site et ce à des fins d'analyses statistiques et d'amélioration de la qualité de nos services consistant notamment dans l'optimisation du contenu des pages du site et l'optimisation de la navigation :

- Votre comportement sur notre site, qui est tracé à l'aide de cookies,
- L'ouverture et le clic dans les courriels vous adressons.que nous

10.2 – Durée de conservation de vos données personnelles

Afin de satisfaire à des obligations légales, comptables et fiscales, vos données sont conservées pour une durée de 5 ans après le dernier jour de garde effectuée par Animal-Sitting.

A l'issue de cette période, vos données personnelles seront supprimées.

10.3 – Sécurité de vos données personnelles

Animal-Sitting s'engage à prendre toutes les précautions utiles, mesures organisationnelles et techniques appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, impliquant en particulier la mise en œuvre de moyens destinés à préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité de vos données personnelles et notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Néanmoins, la sécurité et la confidentialité des données personnelles reposent également sur les bonnes pratiques de chacun. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à ne pas communiquer vos mots de passe à des tiers, à vous déconnecter systématiquement de votre profil et de votre compte

social (notamment en cas de comptes liés) et à fermer la fenêtre de votre navigateur à l'issue de votre session de travail, particulièrement si vous accédez à internet depuis un poste informatique partagé avec d'autres personnes. Vous éviterez ainsi que d'autres utilisateurs accèdent à vos données personnelles.

10.4– Exercice de vos droits

En tant que personne concernée, vous disposez des droits suivants :

- Nous demander d'accéder à vos données personnelles,
- Nous demander la rectification ou l'effacement de celles-ci,
- Vous opposer au traitement de vos données personnelles,
- Obtenir la communication de vos données personnelles dans un format structuré et standard

Ces droits peuvent s'exercer à tout moment et sans frais en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante : donnees-personnelles@animal-sitting.fr. Votre demande devra comporter votre nom, prénom, adresse ainsi que la copie d'une pièce d'identité (permis de conduire, passeport, carte d'identité) afin que nous puissions vous identifier. Vous devrez également y préciser l'adresse à laquelle vous souhaitez recevoir la réponse.

Vous avez également la possibilité d'accéder et de modifier certaines de vos données personnelles en vous connectant directement à votre espace client.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de lettre d'information électronique d'Animal-Sitting, vous pouvez :

- Cliquer sur le lien de désinscription situé en bas de chaque communication, ou
- Nous le notifier par mail à l'adresse suivante : donnees-personnelles@animal-sitting.fr

(1) Forfait non applicable au mois de juillet et août, sauf si Animal-Sitting est en possession de vos clés à l'année.

(2) Sous réserve de disponibilité d'Animal-Sitting sur la période demandée